#### Conférence de presse

Nouveau régime d'aides financières en vue de l'amélioration de l'isolation acoustique de bâtiments d'habitation contre le bruit aérien en provenance de l'aéroport de Luxembourg

25 avril 2013

Aménagement eterritoire Environnement
Transports
Travaux publics



### Contexte

Directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement

Règlement grand-ducal du 2 août 2006 portant application de la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement

Elaboration des cartes de bruit stratégiques et des plans d'action de lutte contre le bruit de l'aéroport

Le plan d'action de lutte contre le bruit de l'aéroport:

- Mesure 8: la création d'un régime d'aide en faveur de l'insonorisation de logements situés dans les zones de gestion du bruit
- Mesure 9: la mise en place d'un service de gestion de l'insonorisation des logements
- Mesure 11: le contrôle de l'isolation acoustique des logements





### Objectifs du nouveau régime d'aides

- Dimensionnement du programme afin d'améliorer la qualité de vie et d'éviter les perturbations du sommeil
- Mettre une aide financière **volontaire** à disposition des riverains pour l'amélioration de l'isolation acoustique des bâtiments d'habitation concernés
- Traiter en priorité les bâtiments d'habitation concernés qui sont recensés dans la zone définie par:

Lden 
$$\geq$$
 70 dB(A) ou Lnight  $\geq$  60 dB(A)

- Veiller à une mise en oeuvre de l'isolation acoustique qui satisfait les riverains tout en restant flexible et efficace
- Répondre à la motion PI 4767 du 10 juillet 2002 de la Chambre des Députés





### Nouvelle base légale et nouveau règlement

Loi du 12 décembre 2012 modifiant la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit.

(Memorial A - N° 282 du 31 décembre 2012)

Règlement grand-ducal du 18 février 2013 relatif à l'octroi des aides financières en vue de l'amélioration de l'isolation acoustique de bâtiments d'habitation contre le bruit aérien en provenance de l'aéroport de Luxembourg

(Memorial A - N°65 du 9 avril 2013)

Entrée en vigueur du régime d'aides pour le 1er mai 2013





### Structuration du régime d'aides

- Le régime d'aides se compose:
  - d'une aide pour le conseil en matière d'isolation acoustique,
  - d'une aide pour le suivi et la surveillance des travaux d'isolation et
  - d'une aide pour les éléments de construction.
- Les conseillers en acoustique intervenant à plusieures reprises dans le processus doivent disposer d'un agrément spécifique.
- Les aides financières peuvent en principe être combinées avec le régime d'aide existant pour les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables (rgd du 12 décembre 2012) si les conditions des deux régimes d'aide sont respectées.





### Qui peut bénéficier de ce nouveau régime d'aides?

### Conditions d'éligibilité:

- L'aide concerne les bâtiments d'habitation
- Le bâtiment d'habitation doit se trouver dans les zones identifiées au moyen des cartes stratégiques du bruit de l'aéroport de Luxembourg suivantes:
  - zone définie par l'isocontour Lden de 70dB(A), ou bien
  - zone définie par l'isocontour Lnight de 60dB(A).
- La construction du bâtiment a été autorisée avant le 31 août 1986.





### Carte de la zone définie par l'isocontour Lnight de 60 dB(A) vue d'ensemble (echelle 1:30'000)



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES Département de l'environnement

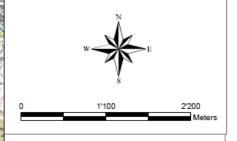
Administration de l'environnement



NIEDERANVEN



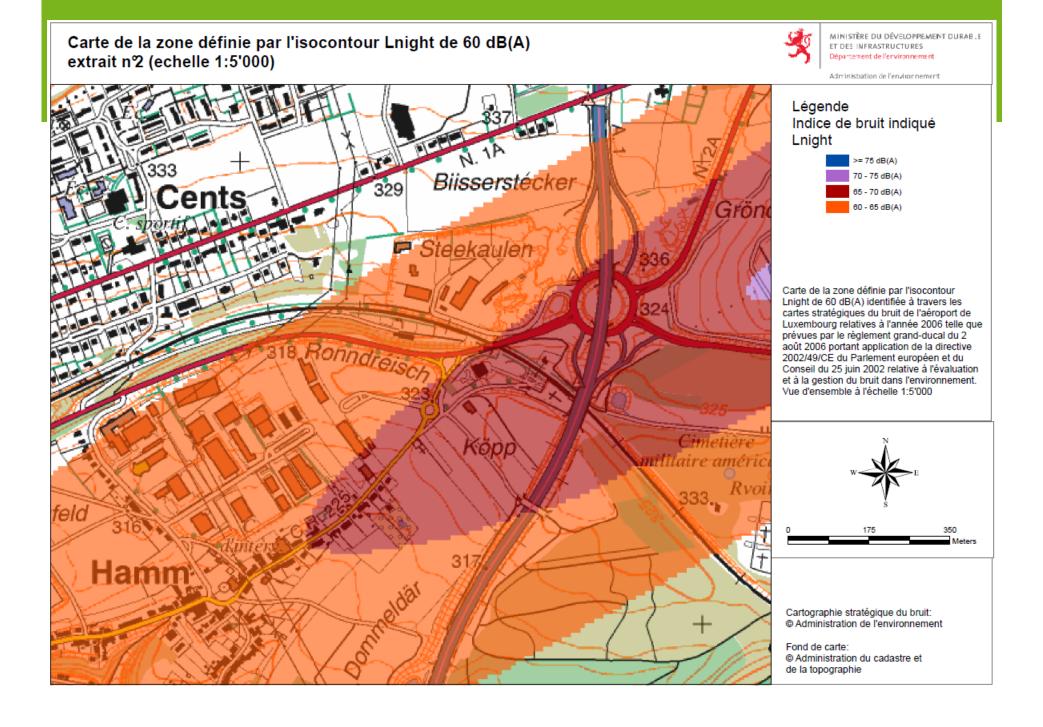
Carte de la zone définie par l'isocontour Lnight de 60 dB(A) identifiée à travers les cartes stratégiques du bruit de l'aéroport de Luxembourg relatives à l'année 2006 telle que prévues par le règlement grand-ducal du 2 août 2006 portant application de la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement. Vue d'ensemble à l'échelle 1:30'000

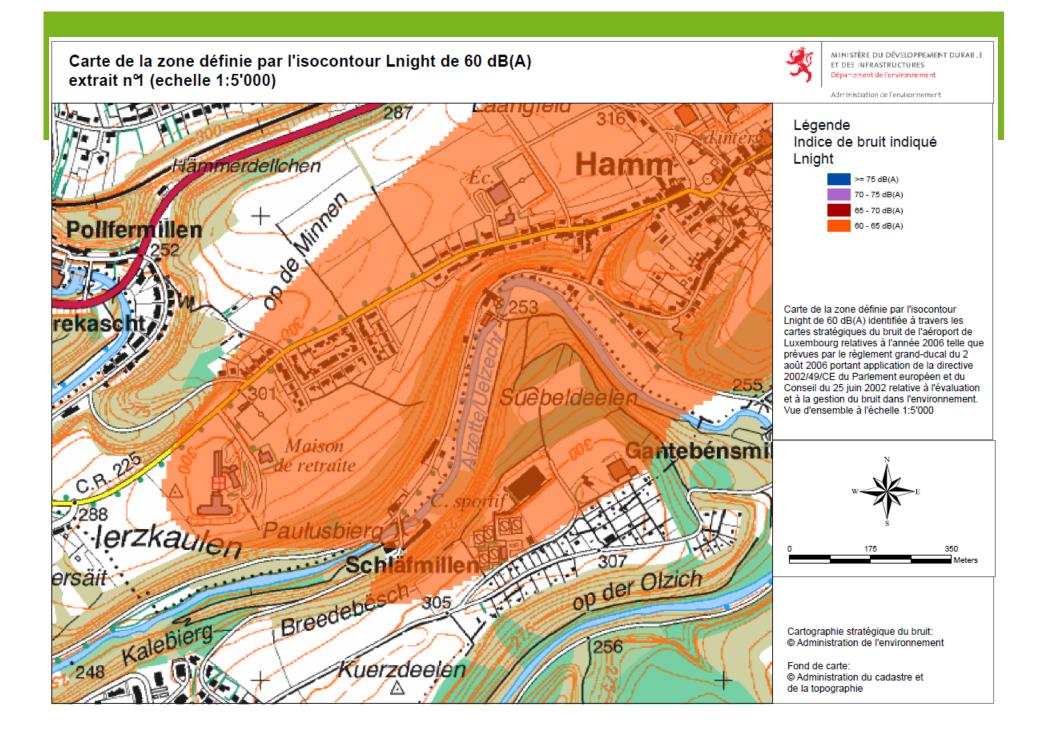


Cartographie stratégique du bruit: © Administration de l'environnement

Fond de carte:

© Administration du cadastre et de la topographie





### Les rues pour lesquelles les aides sont disponibles

Les parties des rues indiquées cicontre qui se recouvrent avec les cartes de bruit sont concernées (voir annexe I du règlement).

Le nombre de bâtiments d'habitation éligibles a été évalué à environ 360.

Nom de la rue	Localité
Am Haff	Luxembourg
lerzewee	Luxembourg
Rue Anatole France	Luxembourg
Rue Cents	Luxembourg
Rue de Bitbourg	Luxembourg
Rue de Hamm	Luxembourg
Rue de la Montagne	Luxembourg
Rue de Neudorf	Luxembourg
Rue des Peupliers	Luxembourg
Rue Englebert Neveu	Luxembourg
Rue Eugène Wolff	Luxembourg
Rue Fanny Leclerc	Luxembourg
Rue Godchaux	Luxembourg
Rue Haute	Luxembourg
Rue Munkaczy	Luxembourg
Rue Thomas Byrne	Luxembourg
Rue Walter Colling	Luxembourg





### 1re étape de la procédure: Conseil en matière d'amélioration de l'isolation acoustique

- Avant le début des travaux, faire établir un conseil en matière d'isolation acoustique par une personne agréée. Le rapport contient au moins:
  - Un inventaire de l'ensemble du bâtiment d'habitation, identifiant chaque pièce de jour et chaque pièce de nuit.
  - Au moins une variante pour les travaux d'amélioration de l'isolation acoustique.
  - Une description qualitative de l'envergure des travaux, de l'appréciation économique, de la faisabilité des travaux et de l'amélioration de l'isolation acoustique à laquelle on peut s'attendre.
- Le conseil est obligatoire pour l'obtention des aides relatifs au travaux, mais cette aide peut être sollicitée même si les travaux d'isolation acoustique ne sont pas réalisés.





### 2e étape de la procédure: Exécution des travaux

- Un conseiller en acoustique agréé supervise l'exécution des travaux.
- A la fin des travaux, le conseiller établit un rapport d'achèvement de ces travaux avec le détail des mesures effectivement mises en place.
- Le conseiller informe le demandeur des adaptations et mesures supplémentaires éventuelles en vue de respecter les exigences du programme
  - lorsque les travaux sont exécutés en plusieurs phases,
  - si les travaux diffèrent du conseil en matière d'isolation acoustique.





## 3e étape de la procédure: Réception des travaux par l'Administration de l'environnement

Sur base du rapport d'achèvement, une **réception des travaux est effectuée**, lors de laquelle le respect des exigences techniques est vérifiée:

#### 2 cas de figure sont possibles:

- lorsqu'il n'y a pas d'observations, cette réception est définitive et les aides peuvent être allouées,
- au cas où des problèmes deviennent apparents, la réception est provisoire et des redressements de défauts doivent être faits pour l'obtention des aides.





### 4e étape de la procédure: Paiement des aides financières

Une demande peut être faite

- uniquement pour le conseil,
- en une seule fois pour toutes les aides prévues par le règlement,
- suivant les travaux réalisés en plusieures étapes.

Le paiement se fait **sur base de factures** précises dûment acquittées et qui sont à introduire par le demandeur.

Les rapports élaborés par les personnes agréées sont directement transmises par leurs soins au demandeur et à l'Administration en vue de simplifier les démarches administratives pour le demandeur





### Les exigences techniques – obligation de résultat

**Obligation de résultat**: Il faut garantir une isolation extérieur - intérieur de 42 dB(A).

### Qualité minimale requise pour les éléments de construction

p.ex. fenêtres isolantes et de bonne qualité en basses fréquences

- Rw minimal de 42 dB(A)
- Rw + Ctr minimal de 35 dB(A).





# Détail des montants allouables pour le conseil en matière d'isolation acoustique et pour la supervision et la surveillance

L'aide prévue pour le conseil et l'aide pour la supervision des travaux se calculent de façon semblable:

70 euros par heure de consultation, sans toutefois dépasser :

- 1.000 euros pour une maison;
- 1.200 euros pour un bâtiment d'habitation à appartements se composant de deux appartements. A ce montant de base s'ajoute 100 euros pour chaque appartement supplémentaire. Le montant total à allouer est plafonné à 1.500 euros





# Détail des montants allouables pour les éléments de construction

Eléments de construction éligibles	Aide financière	Remarque
Fenêtres	200€ par m²	
Caissons à rouleaux	210€ par fenêtre	
Travaux de tapisserie	50€ par fenêtre	
Ventilation contrôlée	360€ par pièce	obligatoire dans les pièces de nuit
Toiture ou la dalle du grenier	15€ par m²	avec un maximum de :  • 1.500€ pour une maison ;  • 1.500€ pour un bâtiment de deux appartements et un supplément de 500€ pour chaque appartement supplémentaire. Le montant total est plafonné à 2500€.

Les éléments de construction ci-dessus doivent respecter les exigences fixées à l'annexe III du règlement grand-ducal





# Détail des montants alouables pour les éléments de construction

Les frais de ces éléments de construction sont remboursés sur base des factures jusqu'à un montant maximal de

- 12.500 euros pour une maison,
- 6.250 euros pour un appartement.





### Exemple de calcul 1

Appartement dans une copropriété à 12 unités Isolation de deux chambres à coucher

#### Chambre 1

- 1 porte fenêtre
- 1 fenêtre
- 2 rouleaux
- 1 ventilation contrôlee

#### Chambre 2

- 1 fenêtre
- 1 rouleaux
- 1 ventilation contrôlee





### Exemple de calcul 1: Détail des aides

Aide pour le conseil		Aide attribuée
Montant maximal atteint	€1500.00 / 12 = €125.00	€ 125.00

Aide pour la supervision et surveillance		Aide attribuée
Montant maximal atteint	€1500.00 / 12 = €125.00	€ 125.00

Nombre	Element de construction	Subside prévu par le régime d'aides	Aide
			attribuée
2	Fenêtre à deux volets de 2.64 m2	200.00€/m²	€1056.00
1	Porte-fenêtre de 2.09m2	200.00€/m²	€418.00
3	Elimination caissons à rouleaux	210.00€ par fenêtre assainie	€630.00
2	Aération contrôlée décentralisée	360.00€ par pièce avec aération	€720.00
3	Forfait tapisserie	50.00€ par fenêtre assainie	€150.00
Aide totale pour les éléments de construction			€2974.00
Montant maximal non atteint			

Total des aides: 3.224 euros





# Exemple de calcul 2: Rénovation complète d'une maison unifamiliale

Rénovation complète avec assainissement acoustique des pièces suivantes

- 4 Chambres
- Living
- Cuisine

Autres travaux prévus

- Toiture
- Installation d'une ventilation contrôlée centralisée





### Exemple de calcul 2: Détail des aides

Aide pour le conseil		Aide attribuée
Montant maximal atteint	€1000.00	€ 1000.00

Aide pour la supervision et surveillance		Aide attribuée
Montant maximal atteint	€1000.00	€ 1000.00

Nombre	Element de construction	Subside prévu par le régime d'aides	Aide attribuée
$32.78m^2$	Fenêtres	200.00€/m²	€6556.00
14	Elimination caissons à rouleaux	210.00€ par fenêtre assainie	€2940.00
6 pièces	Aération contrôlée centralisée	360.00€ par pièce avec aération	€2160.00
14	Forfait tapisserie	50.00€ par fenêtre assainie	€700.00
150 m <sup>2</sup>	Toiture	15€/m²	
		Maximum atteint	€1500.00
Total			
Montant maximal atteint			
Aide totale pour les éléments de construction			€12500.00

Total des aides: 14.500 euros





Le géoportail « Environnement »

http://emwelt.geoportail.lu





### Contexte du projet et architecture du système

- « Géoportail thématique de l'environnement » développé pour améliorer l'accès à l'information environnementale
- Réalisé en collaboration avec l'Administration du Cadastre et de la Topographie
- Le système s'intègre dans la politique de publication de géodonnées de l'ILDG (Infrastructure luxembourgeoise de données géographiques)
- Les données restent chez le responsable et sont mises à disposition par le biais de WebServices. → plus nécessaire de faire des copies de copies de données → une seule et unique version en circulation → optimisation des flux





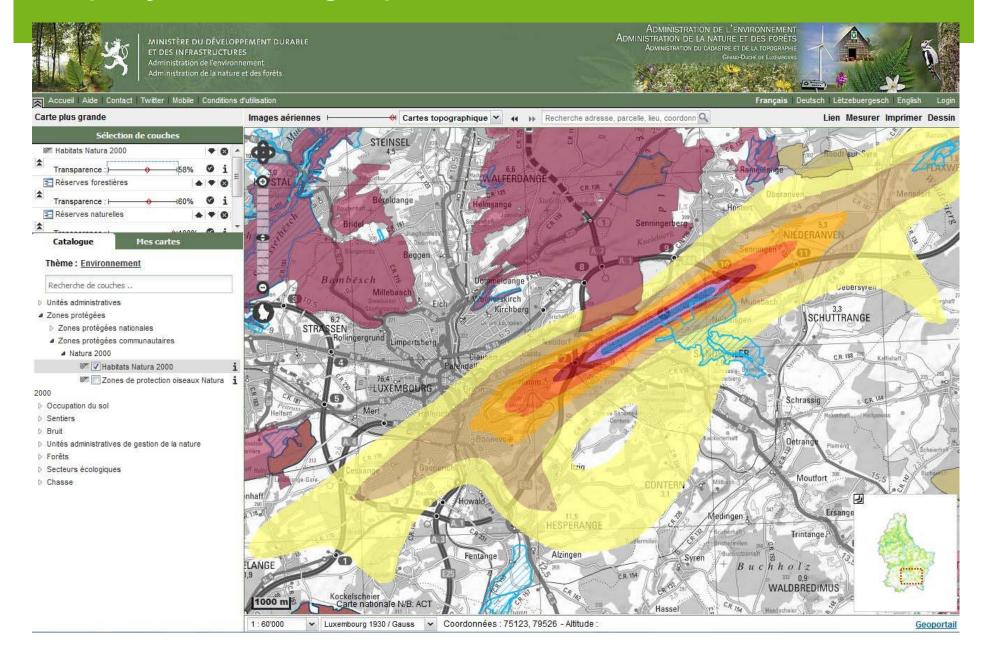
### Données disponibles au sein de emwelt.geoportail.lu

- Données de base (fonds de plans):
  - Photos aériennes
  - Cartes topographiques
  - **–** ...
- Données en relation avec l'environnement naturel
  - Limites administratives ANF
  - Forêts
  - Sentiers de découverte de la nature
  - Zones protégées (nationales et communautaires)
  - **—** ...
- Données en relation avec l'environnement humain
  - Cartographie du bruit
  - Occupation biophysique du sol / Landcover





### Aperçu emwelt.geoportail.lu



### emwelt.geoportail.lu

### Demo

http://emwelt.geoportail.lu





### Merci de votre attention

Aménagement perritoire Environnement
Transports
Travaux publics

